



# Bulletin d'information

Anciens ministres du culte  
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Cotisations : APRC : M-Henriette PRIGNOT, Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11  
145 Av. de la Libération, 33110 LE BOUSCAT

Siège social : 6 route de They – 70190 CROMARY

Octobre 2008

N°44

Directeur de publication  
René Bournon

## Sommaire

Éditorial .....	1	
Tableau de bord .....	2	
Sommaire détaillé .....	3	
<b>Rencontres stratégiques</b>		
• Avec le Pdt de la Cavimac ....	4	
• Avec la Tripartite .....	7	
<b>Les actions à visée individuelle</b>		
• Chacun peut participer .....	9	
• Comité d'accompagnement de Thérèse Boyer.....	10	
<b>Echos des régions .....</b>		11
• Correspondants locaux .....	11	
• Notre site internet .....	12	
<b>Des aides à connaître</b>		
• Prestations logement.....	3	
• ANAH, Pact Arim .....	8	
• Fonds Solidarité logement... ..	12	
• L'aide à la mutualisation ... ..	13	
• A propos de la retraite de base de la CAVIMAC .....	13	
<b>Et encore ...</b>		
• Ils nous ont quittés .....	14	
• Flash dernière heure .....	15	
• adhérent ou sympathisant : comment opter .....	16	

## Soleil et nuages

Notre association se trouve, au gré du temps et en fonction de nos tempéraments, prise entre l'envie de pleurer et celle de rire. Sauf qu'en l'occurrence, on ne peut rire de ce qui fait mal à beaucoup d'AMC, dont les besoins sont loin d'être satisfaits, et qui aimeraient bien retrouver les moyens de vivre décentement.

Entre nos divers rendez-vous, le chemin nous montre où aller : précision, dialogue... même si on ne peut pas tout dire et à tout instant.

- Nous avançons certainement sur la revalorisation des 352.93 € pour les trimestres avant 79, le ministère semblant ouvert à cette évolution.
- Nous avançons sur le sort de l'USM2, puisque les discussions engagées nous amènent vers une réflexion plus profonde avec le P.POTIER.
- Nous avançons aussi sur le sort de l'ACP, puisque la CAVIMAC semble revenir sur son montant, selon des critères à déterminer.

Avancer, ce n'est pas dire arriver, mais c'est indispensable.

Nous ne ménageons pas nos efforts pour rencontrer les décideurs, religieux ou politiques. On peut dire que nous avons quelques bonnes raisons de penser que des résultats positifs pourraient arriver.

Nous continuerons nos contacts avec le souci de communiquer, avec un maximum de prudence, mais avec l'**envie de réussir**

- Nous rencontrons à nouveau le P. POTIER, président de la CAVIMAC, le 10 octobre sur les sujets évoqués ; ces rencontres avec lui sont franches, sans réserve ; elles complètent utilement nos échanges téléphoniques assez fréquents.
- Je rencontre le Pr Philippe COURSIER le 16 octobre : entretien sur la possibilité d'une publication scientifique d'une part, nouveau colloque à Montpellier en Janvier ou Février 2009 d'autre part.
- Nous rencontrerons une 2<sup>ème</sup> fois la tripartite vers fin novembre.

Ne comptez pas sur moi pour masquer les difficultés, ne comptez pas non plus sur moi pour différer les contacts qui vont bien finir par devenir générateurs d'améliorations. Les efforts de nos prédécesseurs ont permis de préciser nos points de vue ; nous disposons en effet d'études précieuses sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Le fait que les responsables CAVIMAC et Tripartite soient «nouveaux» permet une approche différente des problèmes, d'autant que beaucoup d'éléments de taille sont venus s'inscrire dans notre débat : les nombreuses actions en justice en cours modifient singulièrement le paysage de notre action dans son ensemble. Rien n'est acquis, c'est sûr, mais nous ne manquons ni de l'énergie ni de la détermination indispensables à la réussite.

Le pessimisme et l'optimisme : aussi dangereux l'un que l'autre, s'ils sont exagérés. Nous ferons donc tout ce que nous pouvons pour faire avancer notre cause avec détermination, sans défaitisme. Seul, l'avenir dira si nous avons eu raison d'engager de vrais débats, en faisant confiance. Certes, la pluie et les nuages sont présents dans notre ciel, mais le soleil aussi, si on veut bien le voir.

**Marcel SAGNOLE**

## Tableau de bord de l'adhérent

*Le tableau ci-dessous contient les chiffres et données auxquels nous nous référons le plus souvent ;  
La mise à jour du Guide Pratique est reportée en raison des profonds changements en cours.*

<b>Les chiffres de référence</b>			
SMIC mensuel brut : .....		1 321.02 €	
SMIC mensuel net : .....		1 119.45 € <sup>(1)</sup>	
85 % du SMIC mensuel net : .....		951.54 €	
Pension CAVIMAC (carrière complète antérieure à 1979) <sup>(2)</sup> : .....		352.93 €	
<b>Vos droits</b>			
Dispositif	Bénéficiaires	Montant mensuel	Organisme gestionnaire
L'ACP de la CAVIMAC <i>(si résidence en France)</i>	- Tous les AMC pensionnés <sup>(3)</sup> CAVIMAC ne disposant pas d'un minimum de ressources fixé par la caisse	Minimum de ressources garanti : Personne seule : ..... 793,65 € Couple : ..... 1.289,69 € Suppl. par enfant à charge : ... 264,55 €	La CAVIMAC
L'USM 1 <i>(réservée aux diocésains)</i>	- Les AMC <b>diocésains</b> pensionnés CAVIMAC résidant à l'étranger ; - Les AMC <b>diocésains</b> auxquels les ressources du conjoint font perdre le bénéfice de l'ACP de la Cavimac	Calculée en référence au minimum de ressources garanti aux prêtres retirés (MIG) qui s'établit pour 2008 à 833 €	L'Union Saint Martin
L'USM 2 dite « totalité »	- Les AMC <b>diocésains</b> de plus de 75 ans, sans conditions de ressources.	<b>3,20041 €</b> multiplié par le nombre de trimestres validés par la CAVIMAC (la valeur trimestrielle est : 9,60125 €)	L'Union Saint Martin
L'USM 2 dite « partage »	- Les AMC <b>diocésains</b> de 65 à 75 ans, sans condition de ressources.	<b>1,9167 €</b> multiplié par le nombre de trimestres validés par la CAVIMAC (la valeur trimestrielle est : 5,750 €)	L'Union Saint Martin
<b>Les aides</b>			
Aides... pour quoi faire ?	Aides... pour qui ?	De quel montant ?	À qui s'adresser ?
- Aménagement de locaux ; - Études des enfants ; - Investissement urgent et indispensable (4) ; - etc.	Les aides sont versées par les caisses de retraites à leurs ressortissants exclusivement. Mais d'autres organismes peuvent vous aider, dont les CSM et CSMF ou le Pélican (voir Guide pour la retraite p.25)	Leur montant varie en fonction de la demande et des disponibilités de l'organisme (fonds sociaux)	- Caisse de retraite de base (CRAM, MSA) - CSM / CSMF - CAVIMAC - Union Saint Martin - Le Pélican <sup>(5)</sup>
<b>Les adresses</b>			
• La CAVIMAC :	119, rue du Président Wilson	92309 Levallois-Perret cedex	
• La CSM :	10, rue Jean-Bart	75006 Paris	
• La CSMF :	3, rue Duguay-Trouin	75006 Paris	
• Le Pélican :	24, rue Saint Roch	75001 Paris	
• L'Union Saint Martin :	3, rue Duguay-Trouin	75006 Paris	

1) Le SMIC net qui nous sert de référence, résulte du SMIC brut mensuel (base 35 heures) qui sert désormais d'assiette à la CAVIMAC pour le précompte des cotisations pour tous les ministres du culte catholique.

2) Une carrière complète est encore de 150 trimestres pour ceux qui ont été validés (avant 1979). Si vous avez des trimestres « cotisés » (postérieurs à 1978) la formule est complexe, nous vous conseillons de faire vos calculs sur notre site Internet.

3) Ou non pensionnés âgés de 60 à 65 ans, s'ils ont été licenciés.

4) Les critères d'urgence et de nécessité sont très subjectifs. Ne pas présumer de leur évaluation par l'organisme gestionnaire ! Posez vos questions sur notre forum <http://aprc.forumactif.com/>

5) L'objectif du Pélican est d'aider les diocésains et les ex-diocésains, mais pas les ex-congréganistes. L'association accepte toutefois d'aider leurs enfants (études) à condition que les parents fassent la preuve de la précarité de leur situation.

# Sommaire

## Sommaire

L'APRC a 30 ans... 30 ans d'espérances, de combats, et de négociations sans cesse recommencées et souvent déçues. A douter parfois de l'efficacité du dialogue, d'autant que certains le qualifieraient vite de «compromission». Mais nous ne devons négliger aucune démarche et surtout pas le dialogue, ni mépriser aucun interlocuteur.

L'APRC a 30 ans... 30 ans d'espoir, de générosité et d'amitiés surtout.

Dans son éditorial, **page 1**, le Président Marcel SAGNOLE fait le point des nombreuses interventions de l'APRC, difficile équilibre entre des négociations courtoises et opiniâtres et les actions en justice. Aucune démarche ne veut en exclure une autre ; l'objectif reste, toujours et encore, l'obtention d'une retraite convenable pour tous.

**Pages 4 à 8** vous trouverez des échos sur les rencontres du bureau de l'APRC avec le président de la CAVIMAC, puis avec celui de la Tripartite. Il nous a semblé important que vous connaissiez, aussi précisément que possible, les points de vue de nos interlocuteurs. Notre volonté est d'écouter et de comprendre en toute objectivité et honnêteté, pour répondre avec intelligence et agir avec efficacité. Dans ces rencontres, notre parole se veut claire et sans concessions. Comme le souligne Marcel SAGNOLE, la négociation reste l'un des leviers primordiaux de notre action. Mais nous mesurons toutes les incertitudes et les obstacles restant à lever.

Viennent ensuite les actions individuelles. **Page 9**, Jean DOUSSAL rappelle l'importance que revêtent les actions en justice, autre levier encouragé par l'APRC. Il défend avec conviction ce combat rendu nécessaire après tant d'années de dialogue et de négociations.

**Page 10**, nous revenons sur le procès d'Angers, à travers le discours prononcé, devant l'assemblée générale extraordinaire, par une représentante du «comité d'accompagnement» de Thérèse. Ces propos «laïcs» nous ont paru suffisamment importants pour que l'AGE demande de les voir figurer dans ce bulletin.

**Pages 11 et 12**, Catherina HOLLAND, nous informe de la vie des régions, des réunions dont elle a eu connaissance, des contacts avec les correspondants locaux qui doivent prendre toute la mesure de leur rôle au sein de l'association et du site internet de l'APRC ...

Le souvenir de celles et ceux qui nous ont quitté est rappelé grâce à leurs amis qui nous invitent à ne pas les oublier (**page 14**)

**Page 15** : un flash de dernière heure.

**Page 16** : le statut d'adhérent ou de sympathisant : comment opter ?

**Au fil des pages**, Christiane PAURD développe diverses informations relatives à des aides bien souvent ignorées.

**Et page 2** : le tableau de bord actualisé.

René BOURNON

## DES AIDES A CONNAITRE

### 1/ Les propriétaires de leurs logements croient souvent ne pas avoir droit aux prestations logement de la CAF : c'est faux.

Si vous payez un emprunt (d'acquisition ou pour faire des travaux par exemple) et en fonction des revenus du foyer, vous avez peut-être droit à une APL ou une allocation logement. Il n'est pas possible de donner ici

les plafonds de ressources : les droits varient suivant le type et la date du prêt, l'ancienneté du logement. Renseignez-vous auprès de votre caisse d'allocation familiale.

Christiane PAURD

# LES rencontres stratégiques

2 juillet 2008 à la CAVIMAC.

## Relevé des échanges entre Philippe POTIER, Président de la CAVIMAC et le Bureau de l'APRC (Marcel SAGNOLE, Catherina HOLLAND, René BOURNON)

Sachant que d'autres anciens membres du culte (AMC) ont été reçus récemment par Philippe POTIER dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs de la CAVIMAC, nous nous situons tout de suite en qualité de représentants de l'APRC. **Philippe POTIER**, Président de la CAVIMAC, indique qu'il sait faire la distinction entre les administrateurs de la CAVIMAC - représentant les AMC - et l'APRC représentée par les membres de son Bureau.

**Philippe POTIER** donne un éclairage d'ordre juridique et technique sur le régime de retraite CAVIMAC. **Les membres du Bureau** apportent des exemples concrets, vécus, sur la situation de certains AMC ; cet échange, riche et sérieux, a pour objectif de partir ensemble sur des bases d'informations objectives et donc reconnues par chacun.

*Quelques données chiffrées :*

- *Pensionnés de la CAVIMAC : 10.563 en janvier 2008.*
- *Moyenne de trimestres cotisés par les AMC environ 52 en 2006.*
- *Nombre de pensionnés touchant l'ACP : environ 500. Il est impossible de savoir combien pourraient en fait y prétendre.*

*Les pensions CAVIMAC comportent trois assiettes du fait qu'elles sont calculées sur trois périodes différentes :*

- *Avant 1979 : le calcul est effectué à partir de trimestres «validés» mais «non cotisés». (A noter que ce constat est partagé par les conseillers du Ministère du travail rencontrés en juin dernier). Le référentiel de base est d'environ 352 € pour une carrière complète de 160 trimestres.*
- *De 1979 à 1987 : la pension est calculée à partir de trimestres réellement «cotisés», mais sur une base qui a varié et qui, de toute façon, a toujours été inférieure au SMIC. C'est*

*pourquoi un ajustement demeure nécessaire pour atteindre le minimum contributif majoré (638,61 €)*

- *Depuis 1998 : les cotisations s'appuient sur une base forfaitaire égale au SMIC, avec les mêmes taux de cotisation vieillesse que ceux du régime général, ce qui permet d'obtenir une base de retraite égale à 50 % du SMIC net, soit à ce jour : 559,70 €.*

*Il est à noter que le «SMIC net version CAVIMAC» est plus intéressant que celui du régime général, car il ne comporte pas - entre autres - les charges de cotisations familiales. Les charges «personnelles» représentent ainsi 15,4% pour un prêtre diocésain affilié à la CAVIMAC, 21,46% pour les salariés du régime général. SMIC net CAVIMAC = 1.119,45 €*

### 1<sup>er</sup> débat :

**Avant 1979 : «Cotisation or not cotisation ?».**

- *Il nous paraît inexact de dire qu'il n'y a pas eu cotisation avant 1979 : les actifs des caisses ou mutuelles qui géraient nos retraites n'ont-ils pas été reversés à la CAVIMAC (aujourd'hui : CAVIMAC) ?*

▪ *Oui ; mais en matière de droit de la sécurité sociale, la retraite s'appuie sur la répartition – et non sur le patrimoine. Seul le législateur pourrait déclarer que ces actifs reversés équivalent à des cotisations pour les trimestres validés.*

- *Et pour les artisans, qu'en est-il ? Ils ont eux aussi des trimestres validés – mais non cotisés.*

▪ *Il faudrait retrouver le montant des actifs reversés. L'importance de la somme pourrait éventuellement permettre d'argumenter qu'elle équivaut à une cotisation réelle, qui pourrait être reconnue par la Sécurité sociale. Mais il ne faut pas se leurrer : pour 100.000 personnes, 1000 € de cotisation vieillesse par an*

représentent une dépense de 100 millions d'euros par an...

### **Les deux voies envisagées par la CAVIMAC pour l'amélioration de nos retraites :**

Pour **Philippe POTIER**, il semble qu'il y ait deux voies à explorer :

- Augmenter les droits contributifs – ce qui conduit à augmenter le droit à une retraite de base améliorée pour tous.

- Augmenter ce qui est versé au titre de l'assistance (pour les plus démunis), l'ACP, selon un plafond défini.

**1<sup>ère</sup> voie : revaloriser la pension, et d'abord les droits contributifs.** Nous essayons d'obtenir du législateur des éléments favorables à la revalorisation de la pension CAVIMAC.

Le moyen : **Agir sur le salaire annuel moyen (SAM) des 25 meilleures années.**

En réalité, nous avons 3 SAM :

- le SAM des années postérieures à 1998.
- Le SAM des années 79 à 97.
- Et le SAM des années antérieures à 1979 ; mais dans ce dernier cas, il faut plutôt parler d'un «référentiel» qui est de 352,93 €.

Si l'on supprimait les cloisons étanches qui existent entre ces 3 périodes, on annulerait le problème des années d'avant 79, ce qui permettrait de revaloriser la pension

La demande a été portée par la Conférence des Evêques au cabinet de Xavier BERTRAND. Si déjà on obtenait gain de cause pour les deux dernières périodes (79 à aujourd'hui), ce serait une amélioration appréciable. Mais pour le moment, toujours pas d'ouverture.

Le Ministère (M. LE MORVAN, responsable du département des régimes spéciaux) dit que cela ne s'est jamais fait. Au sein de l'architecture sociale, pas question de faire d'exception. Il s'agit d'équité.

Cependant, nous n'abandonnons pas. D'autant plus que ça allègerait le travail administratif de la CAVIMAC.

### **2<sup>ème</sup> voie : revalorisation du référentiel des années d'avant 79.**

Cette revalorisation pourrait aller jusqu'au minimum contributif normal – car des années validées mais non cotisées ne peuvent produire les mêmes effets que des années validées et cotisées.

Cette voie n'est pas fermée, mais nous ne savons pas quelle chance nous avons d'aboutir. Rien n'est bloqué. C'est là que vous, l'APRC, avez une possibilité d'action. Il nous faut trouver quelque chose ensemble...

### **Et l'objectif d'une pension de retraite égale à 85% du SMIC net du régime général ?**

Cet objectif du Gouvernement concerne essentiellement les salariés du régime général. Il nous appartient de faire valoir qu'il concerne également tous les ressortissants de la CAVIMAC. A noter que, pour atteindre cet objectif, les pouvoirs publics prennent en compte non seulement la pension du régime de base ( $\pm$  50% du SMIC) mais aussi la retraite complémentaire

**Catherina** revient sur le sentiment d'injustice ressenti par les AMC. Que peuvent faire les instances de l'Eglise ?

**Philippe POTIER** résume les propositions déjà énoncées :

- En 1<sup>er</sup> lieu : revaloriser la pension et en priorité les droits contributifs.

- En 2<sup>ème</sup> lieu : élever le plancher de l'ACP.

L'ACP entre dans le budget du Fonds d'action sanitaire et sociale (FASS). Celui-ci est abondé selon un montant fixé par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). Avec ce fonds, la CAVIMAC doit assurer à la fois des prestations obligatoires (telles que maladie longue durée) et des prestations facultatives (comme. aides à l'hébergement). Et parmi ces prestations se trouve l'ACP. Et, en fonction des ressources ainsi allouées par le Ministère, la CAVIMAC répartit les fonds entre les divers services qu'elle doit assurer : maladie longue durée, aides ménagères, ACP, etc... Il existe donc une contrainte budgétaire.

*Pour les années 2005-2008, la COG a fixé l'enveloppe globale allouée au FASS à 10 millions. Pour 2009, une négociation sera engagée, à l'issue de laquelle sera arrêtée la nouvelle enveloppe globale dévolue au FASS. Lorsque cette enveloppe sera connue, le montant de l'ACP versable en 2009 sera discuté en Conseil d'Administration.*

Nous convenons qu'il serait utile de faire connaître au plus grand nombre possible l'existence de l'ACP ; CAVIMAC et APRC décident de s'y employer.

## **Et l'U.S.M. 2 ?**

**Philippe POTIER :**

*En 2005 – 2006, les évêques ont voté la réforme de l'USM2.*

Pourquoi changer ?

- *Le système actuel n'est pas bien construit ; il ne profite pas à ceux qui en ont le plus besoin.*
- *Il faut penser un système qui couvre tout le monde, y compris les anciens congréganistes.*

*Mais, à ce jour, personne ne sait comment faire. Une commission réfléchit à ce problème. Un objectif serait d'éviter que la contribution ecclésiastique soit prise en compte dans le calcul des ressources pour l'attribution de l'ACP.*

**Marcel Sagnole :**

Créer une allocation ouverte à tous : oui.

Mais si on remplace un droit sans condition de ressources par une nouvelle assistance : non.

## **Et la retraite complémentaire ?**

**Philippe POTIER** nous explique ce qu'il comprend des raisons de la réticence des religieux.

▪ *Pour les religieuses, le principe de base est la mise en commun des biens. Il n'y a donc pas de revenu individuel ; de là naît une difficulté à établir l'assiette sur laquelle on calculerait la cotisation au RCO (Régime de retraite Complémentaire Obligatoire). Toutefois on*

*pourrait faire comme pour les cotisations CAVIMAC en adoptant une assiette forfaitaire.*

▪ *La vie communautaire, qui assure une solidarité dans la prise en charge de ses membres, ne nécessite pas de recourir à une retraite complémentaire. La pension de base prévue dans le cadre de la solidarité nationale suffit à assurer un plancher de sécurité, premier étage de la solidarité.*

▪ *Il existe aussi une raison économique. Un nombre conséquent de congrégations ont déjà du mal à payer les cotisations CAVIMAC. Comment pourraient-elles assurer 10 points de plus de cotisations sociales ?*

**Philippe POTIER** nous remet un document rédigé par le Gouvernement sur ses projets nous concernant : « Rendez-vous 2008 sur les retraites » (28 avril 2008).

**Marcel SAGNOLE** exprime le souhait de rencontrer les responsables de la Tripartite. Il est convenu de rencontrer le président, Mgr Bruno GRUA, le secrétaire adjoint chargé des finances, Jean-Michel COULOT, en présence de Philippe POTIER. Agenda : 23 septembre au soir ou 24 après-midi.

Nous convenons également d'établir un compte-rendu de la présente rencontre, compte-rendu qui sera soumis à Philippe POTIER ainsi qu'à chaque membre participant avant diffusion, afin de ne pas écrire des choses mal comprises.

**Nous avons ensemble la volonté profonde de poursuivre un vrai dialogue, confiant, sincère : nous avons des intérêts communs à défendre. En particulier, auprès du législateur, car, sur plusieurs points, seule la loi pourra faire évoluer notre situation. Il serait stratégiquement intéressant de se présenter unis devant le législateur....**

## 23 septembre 2008 – à la maison de la Conférence des évêques de France. Rencontre avec des représentants de la Tripartite et de la CAVIMAC

Il faisait beau l'autre jour à Angers.<sup>1</sup>  
Il pleuvait, hier soir, sur Paris.

Hier soir donc, nous avons rencontré Bruno GRUA (Président de la Tripartite), Philippe POTIER (Président de la CAVIMAC) et Jean-Michel COULOT (grand argentier de la Conférence des Evêques de France). «Nous», c'est-à-dire Marcel SAGNOLE, président de l'APRC, Catherina HOLLAND, vice présidente, René BOURNON, secrétaire et Marcel CHOCHOIS qui a été sollicité pour représenter les religieux.

La première approche a été pour le moins difficile. Nous avons perçu des sensibilités exacerbées.

**Mgr GRUA** puis **Jean-Michel COULOT** nous ont fait part de leur amertume, de leur irritation suite aux expressions médiatiques du procès d'Angers ainsi qu'à certaines productions lues sur le site de l'APRC. Ils nous ont reproché des chiffres et des affirmations ne correspondant pas à la réalité, nous ont suggéré de revoir nos argumentations juridiques qui seraient parfois fallacieuses, approximatives, floues... Ils nous ont mis en garde enfin sur la contre productivité de nos rencontres avec certains politiques lorsque nos affirmations sont erronées : en effet, sur la foi de nos dires, des élus viennent demander des comptes aux administrations concernées qui sont alors amenées à rectifier nos approximations maladroitement. Et ainsi, ceux qui étaient des soutiens potentiels peuvent abandonner la partie.

«Vous ne pouvez pas affirmer que vous ne percevez que 352 € et que l'Eglise n'assume pas la solidarité sociale aux partis. Il y a des clarifications à faire, qui seraient utiles même pour votre cause». Il est vrai qu'une pension complète ne comprend pas que des trimestres avant 1979

Passé cet orage, **Philippe POTIER**, Président de la CAVIMAC, nous fait part d'informations qu'il vient d'obtenir du ministère et qu'il juge personnellement peu encourageantes :

- Le minimum contributif : créé pour assurer un plancher (ou seuil) de ressources, il ne peut s'appliquer pour nous qu'aux trimestres inclus dans la période 1979 à 1998 ; mais, d'après la Cour des Comptes, le minimum contributif est victime de son succès et revient trop cher à l'Etat : plus de 4 000 000 de personnes le perçoivent ; l'Etat voudrait diminuer le nombre de bénéficiaires à 2 000 000. Aussi envisage-t-il

de revoir sa méthode de calcul et de prendre pour base la totalité des pensions de retraite de chacun (ce qui réduira inévitablement le nombre de prétendants au minimum contributif)

- Cependant, on peut espérer que, parallèlement, soit opérée une revalorisation de la valeur des trimestres avant 1979, mais guère avant novembre ou décembre. Représentants de l'Eglise et CAVIMAC militent pour cela auprès de leurs interlocuteurs ministériels et seraient d'accord pour que nos interventions auprès de M. ROBIN aillent dans ce sens.

MAIS... mais ce qui pourra éventuellement être obtenu ne le sera que pour les nouveaux pensionnés. Pour les déjà pensionnés, l'administration avance un principe intangible : une retraite liquidée ne peut être modifiée. Malgré la déconvenue, notons cependant qu'une telle revalorisation intéresse grandement les futurs pensionnés. Pour les «déjà pensionnés» - et nous l'avons déjà entendu au Ministère – le seul espoir pourrait être une amélioration des droits d'assistance (toujours soumis à conditions de ressources du foyer fiscal). Il est cependant avancé que les agriculteurs obtiendraient une valorisation pour des trimestres non cotisés ; si cela s'avérait exact, nous pourrions tenter d'exploiter cette brèche pour les déjà pensionnés.

Sous ce ciel ainsi obscurci, nous avons défendu notre point de vue, nos désaccords et nos interrogations sur la volonté réelle de voir le sort de l'ensemble des AMC évoluer de façon significative. Et, au sujet de l'USM 2, sans en priver les ex-diocésains, comment en attribuer l'équivalent à tous les autres AMC ?

Du débat qui a suivi, nous retenons pour le moment les points suivants :

- Nos interlocuteurs ne jugent pas opportun que nous nous présentions ensemble devant les conseillers du Ministre chargé du problème des petites retraites (M. ROBIN entre autre) ; mais, favorables à ce que nous fassions nos propres démarches, ils suggèrent que nous recherchions avec eux des points d'attaque prioritaires de manière à rendre nos interventions communes plus percutantes. Ce pourrait être par exemple : la revalorisation de la base des retraites, ainsi que la prise en compte pour leur calcul du salaire annuel moyen (SAM) des 25 meilleures années...

<sup>1</sup> Voir bulletin n° 43



Nous avons adhéré à cette proposition que nous avons également formulée.

- Pour le relèvement de l'ACP, **Philippe POTIER** va vérifier si la CAVIMAC dispose réglementairement d'une marge de manœuvre, et si oui, de quel ordre.
- Au sujet de l'USM 2, il nous est rappelé : c'est une aide de solidarité facultative, qui à l'origine a été décidée unilatéralement, donc non contractuelle, sans base réglementaire ; il s'agit d'un libre choix de la conférence épiscopale dont le montant peut varier discrétionnairement. Raisonnablement souvent entendu, contesté par notre pétition à Lourdes en 2006.

La logique de la décision de la conférence épiscopale en 2005 était la suivante : au vu des nombreuses situations difficiles rencontrées chez les religieux, les femmes en particulier, les évêques souhaitent diminuer l'enveloppe affectée à l'USM 2 pour aider, sur la base de critères fiscaux, les personnes qui en ont le plus besoin, selon des modalités à définir solidairement avec les Supérieurs majeurs. Si la décision n'a pas été suivie d'effet à ce jour, c'est parce qu'ils n'ont pas encore trouvé comment la mettre en œuvre au niveau technique.

**Marcel SAGNOLE** approuve l'extension de l'USM2 à tous les AMC, mais fait observer l'importance qu'elle représente pour les diocésains qui la considèrent comme intégrée à leur retraite en tant que complément de pension.

Ces remarques sont perçues comme légitimes par nos interlocuteurs. C'est aussi pour ces raisons, nous disent-ils, qu'ils vont reprendre ce dossier et avancer avec prudence.

Lorsque nous nous sommes séparés, nous avons perçu chez nos interlocuteurs le désir de : nous revoir, de poursuivre le débat sur le terrain de la revalorisation de la retraite de base en particulier et de nous informer de leurs pourparlers avec le Ministère. Nous avons particulièrement apprécié

l'attitude constructive, sans double langage ni parti-pris, du Président de la CAVIMAC.

Nous regrettons que les représentants de l'institution catholique n'aient pas saisi cette occasion pour faire un pas en avant en ce qui concerne l'objet de nos recours auprès des TASS. Cela aurait mis fin à bien des procédures individuelles. Mais, sur ce point, nous avons senti une réelle crispation.

Pour notre part et tout au long de la discussion, nous avons eu le souci de nous situer en interlocuteurs citoyens, sans assujettissement, essayant d'établir une relation de confiance sans dépendance.

Le combat est à poursuivre.

**Se dégage de cette rencontre la nécessité d'une grande vigilance pour maintenir la rigueur de nos argumentations et contrôler le sérieux de nos affirmations ; la nécessité aussi de dépassionner les débats : nous situer en adultes citoyens, «libres et égaux en droits» et oublier que nos interlocuteurs ont pu, un jour, exercer une emprise sur nous... ne pas répondre aux provocations (volontaires ou non), et essayer de ne pas perdre de vue quelques idées simples véhiculées par notre association : nous défendons le droit à une retraite convenable, nous demandons la justice avant l'assistance, mais nous défendons aussi les droits d'assistance aux plus défavorisés d'entre nous.**

Et dans tout cela, nous devons ne pas nous enliser dans des luttes intestines contre productives.

Il pleuvait hier soir sur Paris.

Certes ... mais dans le café où nous nous sommes retrouvés ensuite tous les quatre, nous avons trouvé des sources de réconfort !

Et pas simplement parce que c'était un café ...

Marcel SAGNOLE, Catherina HOLLAND, Marcel CHOCHOIS, René BOURNON

## DES AIDES A CONNAITRE (suite)

### 2/ le PACT ARIM avec l'ANAH, les organismes liés au logement (selon les départements)

Différentes aides existent pour rénover son logement, le mettre aux normes, l'aménager du fait d'un handicap. Les subventions peuvent parfois se cumuler : (Département, ANAH - Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, sortie d'insalubrité...), elles peuvent couvrir

une grosse partie des travaux et s'ajouter à un droit à prestation logement de la CAF pour payer les emprunts nécessaires. Adressez vous au PACT ARIM, à l'ADIL (Association Départementale d'Information au Logement)... selon votre département.



# Les actions à visée individuelle

## Actions en justice : chacun peut participer

*Les actions en justice sont d'actualité... Certains se lancent, d'autres hésitent. L'important est de comprendre qu'en accompagnant un autre AMC au tribunal on fait déjà beaucoup : s'il vous plaît, partout et dans chaque région, soyez présents auprès de ceux qui affrontent les procédures judiciaires toujours longues et souvent décourageantes lorsque l'affaire est reportée, une fois, deux fois, souvent plus encore. Ce billet se voudrait avant tout amical lorsqu'il fait l'inventaire de nos forces et de nos faiblesses.*

### La fin des illusions

Depuis 30 ans les AMC se battent... déjà le premier président, Roger ROBERT faisait état de celles et ceux qui demandaient à l'association de faire confiance, d'être policée et respectueuse. (cf. l'histoire de l'association sur notre site). Des actions nombreuses et répétées dans le temps ont été renouvelées auprès des parlementaires et des politiques dans les années 80, dans les années 90, et à présent dans les années 2000. Les médias furent également mobilisés. Le constat est que tout cela n'a pas été suffisant.

A présent des actions judiciaires sont en cours. Toutes ne seront pas couronnées de succès, mais toutes nous font avancer dans l'approche judiciaire de nos demandes. Nos argumentations deviennent de plus en plus solides et de plus en plus fondées. Même si, et c'est dans la nature des choses, la CAVIMAC, les congrégations et les diocèses, continuent à dire : «vos arguments sont nuls» ! Ils croient encore être autorisés à nous faire la leçon : «vos demandes ne peuvent que choquer le public et les fidèles» !

Peut-être, côté négociations, les choses commencent-elles à bouger, peut-être les procès se termineront-ils par une transaction... Mais à notre niveau nous ne sommes pas sur des «peut-être», nous mettons tout en œuvre pour débattre judiciairement et en nombre, une cause que nous estimons profondément «juste».

### Dès lors comment nous aider ?

En 2006, l'avocat de la CAVIMAC nous avait dit à Rennes : «Si j'étais vous, je mobiliserais 200 plaintes devant les tribunaux sur toute la France...» Nous avançons résolument dans cette direction !

Mais nous le faisons en ordre, en balisant chaque étape, et en simplifiant au maximum le travail de tous les mi-

litants qui s'engagent... Deux axes sont en action : une vingtaine de dossiers dits «futurs ou nouveaux pensionnés», et 46 dossiers de «déjà pensionnés», les deux approches étant différentes. La seconde est plus standardisée et à la limite plus simple : nous en connaissons le préjudice, le montant et les causes.

Lorsque les premiers se sont lancés, ils avaient le sentiment d'être dans le brouillard... mais ceux qui, après avoir saisi la Commission de Recours Amiable, écrivent au Tribunal et reçoivent dans le courant de ce mois d'octobre les «conclusions» de 10 pages personnalisées, voient que les choses avancent. Ces conclusions représentent une année de recherches, elles ont ensuite donné lieu à trois semaines de vérifications et de navettes pour une mouture qui ne dit pas tout... car nous attendons la contre attaque, pour sortir nos pièces à convictions : nous avons de quoi répondre aux objections qui seront faites.

Alors merci à celles et ceux qui osent affronter la justice des hommes, merci à celles et ceux qui localement les soutiennent, merci à ceux qui ont contribué à temps, à la mise au point des standards. Et un message simple à tous les adhérents de l'APRC : soyez présents aux audiences de votre région... Sachant que la tactique des avocats consiste à demander le report, il faut toujours être là pour déjouer ce piège. Nous faisons le reste...

Un dernier mot à ceux qui hésitent, parce qu'ils ne veulent pas indisposer leur diocèse ou leur congrégation. La chose est désormais entendue : la Conférence des Evêques de France et celle des Supérieurs Majeurs prennent en charge tous les dossiers quel que soit l'endroit où se situe le Tribunal.

Dès lors vous pouvez toujours remplir l'imprimé à demander ou à prendre sur le site de l'APRC.

Jean DOUSSAL

prononcées lors de l'assemblée générale extraordinaire d'Angers,  
le 8 septembre dernier.

C'est au nom du comité d'accompagnement que je vais dire en quelques mots le sens de notre présence auprès de Thérèse.

Avec Nicole, Maryse, Jean-Marie, Bernard, Ibrahim, Anne-Marie, Louis et Thérèse G., nous nous sommes réunis 8 fois depuis juillet 2007 avec Thérèse.

Quand Thérèse nous a présenté son parcours et les raisons de sa démarche, nous nous sommes tout de suite sentis concernés. Concernés par sa démarche personnelle, qu'elle nous a présentée bien sûr en lien avec d'autres démarches personnelles et en lien avec les démarches collectives de l'APRC : Association Pour une Retraite Convenable. Nous avons découvert une réalité que nous méconnaissions dans son ampleur, ses conséquences, ses enjeux.

Ce n'est pas sur une appartenance ou une croyance religieuse que s'est constituée cette équipe ; des personnes sont croyantes, d'autres agnostiques, d'autres athées, d'autres sont issues d'une culture religieuse différente. Nous sommes engagés à titre professionnel, associatif ou syndical, dans les domaines du droit, de l'information, des droits des femmes et de l'égalité entre hommes et femmes. Certains ont l'expérience de procès gagnés jusque-là au TASS dans ce domaine des retraites, d'autres ont l'expérience de procès gagnés au Tribunal Administratif dans un autre domaine. Nous sommes tous et toutes là à titre personnel, c'est-à-dire que nous n'engageons pas notre organisme ou association ; nous sommes un groupe d'amis de Thérèse. Nous nous sentons concernés par les raisons et le contexte qui ont contraint Thérèse à engager un procès envers son ex-congrégation religieuse, l'institution pour laquelle elle a travaillé pendant ces années en Afrique, avec laquelle elle s'est engagée pour servir un idéal.

Le problème qu'elle et vous APRC cherchez à résoudre, pour nous c'est :

- une question de citoyenneté, d'égalité entre les citoyens devant les critères de calcul de la retraite.
- une question de justice envers des femmes, des hommes qui ont travaillé et sont aujourd'hui pénalisés à leur retraite, parce que leur institution n'a pas cotisé à hauteur de ce qui est exigé de tout employeur.
- une question qui rejoint les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes, car parmi les anciens ministres des cultes, les femmes sont beaucoup plus nombreuses ; réalité là aussi méconnue, aujourd'hui en France les retraites des femmes sont en moyenne très inférieures à celles des hommes, en raison notamment des carrières incomplètes et des temps partiels.

Alors que vous discutez depuis 30 ans avec les instances de décisions de l'Eglise catholique, via la tripartite, alors que les gouvernements, à deux reprises au moins, ont proposé à cette Eglise de rejoindre le régime général pour mettre fin à ces discriminations, cette institution persiste à ne pas vouloir prendre en compte le fait de pouvoir remettre en cause un engagement pour la vie souvent pris à un âge très jeune.

Une structure dont les membres ne peuvent sortir qu'à leurs risques et périls peut être qualifiée de sectaire. Le comportement d'une telle institution nous paraît incohérent avec les valeurs d'une démocratie, avec celles de la République. C'est pour toutes ces raisons que nous accompagnons Thérèse sur le chemin qu'elle a eu le courage d'emprunter. Nous savons que ce chemin sera long, c'est pour ça aussi que nous sommes là. La Justice de ce pays sera-t-elle capable d'examiner la situation en toute indépendance ? Nous voulons l'espérer.

En tout cas votre combat, pacifique, est juste. C'est un problème de société qu'il est temps de résoudre, et il faut que ce procès soit gagné.

**Marie-Claude**

# Echo des régions

Comme on peut le comprendre aisément, les rencontres régionales ont été suspendues au profit d'un temps de vacances. Mais à peine celles-ci terminées, trois régions déjà ont tenu leurs réunions... à un jour près, les 27 et 28 septembre. Il s'agit du Languedoc-Roussillon, du Nord-Pas-de-Calais et de la Haute Garonne.

L'ordre du jour reçu du Languedoc-Roussillon prouvait que là-bas les vacances étaient bel et bien terminées pour tous ! Il était en effet prévu, après avoir échangé les nouvelles des uns et des autres, de donner les échos et d'exposer les décisions prises lors de l'AGE d'Angers au sujet des statuts, de consacrer du temps aux actions TASS dans la région, de parler des rencontres récentes avec la CAVIMAC, la Tripartite et le Ministère du travail, et d'aborder la question des cotisations et des dons. Les actions en justice et la recherche de nouveaux adhérents parmi les amis non AMC accroissent la motivation et l'investissement de chacun.

Les premiers échos qui nous sont parvenus après la rencontre du Nord-Pas de Calais

montrent que la question des actions TASS a été au centre des échanges.

La prochaine réunion régionale regroupant la Loire Atlantique, la Sarthe, la Vendée et la Mayenne est programmée pour le 18 octobre. Marie-Claire Bourriaud en tant que CL (correspondante locale) nous apprend qu'elle aura comme souci particulier de remotiver ceux qui hésitent à ce jour à s'engager dans la deuxième étape de l'action juridique, à savoir la saisine de leur TASS, sans qu'ils aient d'abord obtenu la réponse de la CAVIMAC... laquelle ne vient pas...

C'est seulement à l'occasion de la parution du prochain bulletin que nous serons en mesure de communiquer davantage sur ces quatre rencontres – et sur d'autres, nous l'espérons...

Mais si les réunions ont été suspendues pendant l'été, les vacances n'ont pas empêché de mener à bien de nouveaux dossiers juridiques. Et nombreux ont été ceux qui y ont travaillé.

Catherina HOLLAND

## Correspondants locaux et régions

Chargée des liens avec les régions avec Michel Gauquelin, j'ai souhaité prendre la température de la vie dans nos régions en passant par les correspondants locaux (CL). J'ai adressé un courrier aux correspondants fin juillet.

Il s'agissait pour nous de savoir si ceux qui figuraient sur la liste comme correspondants locaux l'étaient toujours, si des réunions avaient lieu et à quel rythme, de connaître aussi l'avis des CL sur leur travail et les difficultés qu'ils rencontrent, et de recueillir leurs souhaits et propositions.

C'est encore trop tôt pour vouloir faire la synthèse (26 réponses reçues à ce jour) mais on peut déjà dégager un certain nombre de points :

Il y a lieu

- de redéfinir le rôle du correspondant ; en particulier en ce qui concerne les récentes actions en justice;
- de réfléchir à l'aide à leur apporter ainsi qu'aux régions (formation en groupe, participation d'un membre du CA à une réunion locale...)
- de repenser les régions là où la configuration géographique ou l'étendue rend trop difficile les déplacements et d'inventer d'autres modes de communication là où les simples réunions sont vouées d'avance à l'échec ;

- de désigner, et autant que possible sur proposition de la région elle-même, un nouveau correspondant lorsqu'il en manque aujourd'hui. Les réponses font apparaître que treize CL ne le sont plus depuis un moment déjà ou ne souhaitent désormais plus le rester. Les raisons invoquées vont de l'âge et de l'usure à la difficulté de la tâche elle-même.
- de faire circuler plus régulièrement les informations sur les actions menées par le bureau au lieu d'attendre la parution du bulletin.
- Tout en attendant de recevoir d'autres ré

ponses, nous cherchons dès maintenant à relancer les régions où il n'y a pratiquement plus du tout de réunions par exemple la Normandie, la Champagne Ardenne, le Loir et Cher, les Alpes de Haute Provence, les Hautes Alpes, les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône, l'Alsace... tout en étant convaincus que la vie d'une région ne peut que s'adapter à l'âge et au nombre des adhérents de cette région, aux possibilités ou non de déplacements, et aux nouveaux modes de communication, tel le courriel électronique là où les rencontres elles-mêmes sont plus difficiles à organiser.  
Catherina IMBAULT-HOLLAND (à suivre)

## La bonne santé de notre site dépend de chacun et de nous tous

Le recours à l'ordinateur s'impose comme un outil permettant non seulement une transmission d'information rapide et aisée mais s'impose aussi comme une véritable plateforme où les idées circulent et où une association et ses membres peuvent communiquer et réagir. Il faut savoir que ce bulletin est envoyé électroniquement aujourd'hui à près de 500 adhérents ! Il faut savoir aussi que nombre de nouveaux membres découvrent l'APRC par notre site ! Le site est devenu même, avec la presse, un des moyens privilégiés pour nous connaître et pour entrer en contact avec nous. C'est encore le site qui permet à quelqu'un qui ne nous connaît pas de se faire une première impression de l'association ; et de cette première perception dépendra la position qu'il va adopter vis-à-vis de l'association. Mais nous sommes encore un certain nombre à ne pas avoir adopté l'électronique parmi nos moyens de communication habituels.

C'est Jean Droillard alors président qui a souhaité la mise en place du site en 2003. Puis, Jean Desfonds et Marcel Sagnole, avec l'aide d'un technicien bénévole, ont été les premiers à travailler sur le projet. Ensuite, le relais a été pris par Paul Chirat qui en a assumé la

gestion, en associant Georges Delenne à ce travail il y a deux ans.

Aujourd'hui, c'est donc Georges qui en est le technicien. Il a bien conscience qu'il y a lieu pour lui de le tenir à jour et de le faire évoluer et ce en lien avec le bureau. Mais si à côté de cela, chacun ne cherche pas à visiter le site régulièrement, à l'alimenter, à donner vie aux différents forums, tantôt en y posant ses questions, tantôt en y apportant ses réponses cela ne suffira pas à le garder en vie. Tout site dépend de ce double mouvement : présentation et tenue à jour de l'information d'un côté, visites et contributions de l'autre.

Et c'est pour cela que je vous invite - que je m'invite devrais-je même dire - à adopter le site comme un moyen de communication de plus. Il ne présente de l'intérêt que s'il reçoit nos visites et nos apports réguliers.

Et pour avoir accès au site, il ne vous reste qu'à taper : <http://www.aprc.asso.fr>

Catherina IMBAULT-HOLLAND

## DES AIDES A CONNAITRE (suite)

### 3/ le FSL (fonds solidarité logement)

- Mis en œuvre avec des différences selon les départements. Vous pouvez généralement y faire appel pour être aidé à payer :
- une facture qui vous pose problème et qui concerne le logement : électricité, eau, assurance habitation, bois de chauffage, fuel ...

- l'entrée dans un nouveau logement : caution, frais de déménagement, frais d'agence, frais d'ouverture de compteurs ...
- une dette de loyer.

Voyez les centres sociaux

## DES AIDES A CONNAITRE (suite et fin)

### 4/ L'aide à la mutualisation (site : <http://www.mutuelleprevoyancesante.fr/page.asp?IDElt=49>)

Pour les personnes dont les revenus (y compris les aides au logement) ne dépassent pas de 20 % le seuil d'accès à la Couverture Maladie Universelle, il est possible de se voir attribuer une aide pour financer sa cotisation mutuelle.

Selon :

- Le nombre de personnes composant votre foyer.
- Votre lieu de résidence.
- Le niveau mensuel de vos revenus.

vous pouvez avoir droit à une aide à la mutualisation.

Pour voir si vous êtes susceptible d'en bénéficier, reportez vous au tableau des revenus ci-après :

#### Revenus annuels du foyer en €, y compris les aides au logement (au 01/07/2007)

Barème annuel des plafonds de l'aide complémentaire santé		
Nombre de personnes	Métropole	DOM
1	8 727,00 €	9 713,00 €
2	13 090,00 €	14 569,00 €
3	15 708,00 €	17 483,00 €
4	18 326,00 €	20 396,00 €
5	21 816,00 €	24 282,00 €
6	25 307,00 €	28 167,00 €

Si vous êtes dans le cas de figure ci-dessus, demandez à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la constitution d'un dossier de demande pour l'obtention de cette aide.

#### Pour l'année 2007, cette aide est de :

Age au 1 <sup>er</sup> janvier de chacun des bénéficiaires	Montant annuel
Moins de 25 ans	100 €
De 25 ans à 59 ans	200 €
A partir de 60 ans	<b>400 €</b>

(A noter que ces **montants se cumulent** suivant les personnes du foyer !)

Si cette aide vous est accordée, il vous sera remis une attestation par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie que vous transmettez à votre mutuelle, pour qu'elle fasse la déduction du montant de cette aide de vos cotisations.

Cette aide est valable un an et doit être renouvelée à votre initiative. N'hésitez pas à contacter votre mutuelle pour obtenir plus d'explications.

## A propos de la retraite de base que nous touchons de la Cavimac...

(Extraits du dossier de presse 2007 actualisé).

"...Les assurés "catholiques" représentent 95% des ressortissants de la CAVIMAC dont 10.560 AMC actuellement pensionnés. Cette caisse a le triste privilège de servir la retraite la plus basse de France. Selon que les années de service ecclésiastique se situent avant ou après 1979, elle peut en effet atteindre, pour une carrière complète, le plafond de 580,00 € mais reste souvent collée au plancher qui est de 352,00€ mensuels soit moins de 80% du RMI et moins du tiers du SMIC. La plupart des AMC se situent en effet dans le bas de cette fourchette..."

A titre de rappel :

- le SMIC mensuel brut est actuellement de 1321,02 €, et le net de 1119,43€.
- le RMI est de 447,91 pour une personne seule et de 672,87 pour un couple.

## Ils nous ont quittés.

### **Léon LE BATARD**

Mme Le Batard, de Nancy, nous a adressé le message suivant :

« Je vous fais part du décès de mon cher Léon, qui m'a quittée bien rapidement, le 27 août. Je demande aux membres de l'APRC de prier pour lui. Remerciements. »

### **Noël MOREAUX** (De l'APRC Bourgogne - Jacques Pods)

Noël MOREAUX est décédé le 9 avril 2008. Membre associé de Talant, puis de Dijon, Bourgogne. Depuis longtemps, il faisait partie de l'association. Un dimanche, il n'avait pas hésité à présenter l'APRC à la messe paroissiale. Il avait à cœur de soutenir « les prêtres convenables ». A sa famille, nous renouvelons nos sincères condoléances et notre profonde sympathie.

### **Albert MALIGNON** (De Michel Perfectini)

Albert MALIGNON nous a quittés. C'est un homme qui a lutté toute sa vie, par amour des hommes, de tous les hommes et surtout des plus déshérités. Contre l'injustice et pour le don de soi, ses engagements furent variés, mais toujours avec le même objectif : être aux côtés de l'humanité humiliée.

Résistant à 15 ans, il se consacra ensuite à la prêtrise. Il fut, entre autres, aumônier diocésain de l'Action Catholique Ouvrière pour le département du Gard. Puis, sans renier sa foi, il décida de se marier, et tenta de faire changer la doctrine de l'Eglise sur ce point. Il se consacra à des combats aussi divers que la paix en Algérie, l'association Vie Libre (pour aider les malades alcooliques), l'association Le Nid (pour aider les prostituées), France-Palestine, et, ces dernières années, l'action pour les rescapés du génocide au Rwanda.

Comme un prolongement logique de son action, il avait rejoint les rangs du Parti Communiste. Il y mena de front la réflexion théorique et l'action quotidienne. Il fut membre du Comité de Section de Nîmes, et secrétaire de la cellule de Nîmes-Ouest. Les habitants de ce quartier appréciaient sa bonhomie et son efficacité.

Sa vie bien remplie aura été un hymne à l'humanité. Ses nombreux camarades et amis se

souviendront de lui comme d'un homme bon et grand.

### **Anne Marie Bonville** (De Catherina Holland)

Anne Marie Bonville, membre de l'association depuis plusieurs années, est décédée à l'hôpital le 29 septembre.. Elle a participé aux rencontres de l'Ile de France tant que sa santé le lui a permis et était de celles qui avaient le plus besoin de voir revaloriser leur retraite CAVIMAC. Combien de fois ne m'a-t-elle pas parlé de l'inadéquation de l'ACP pour couvrir ses besoins quotidiens l'obligeant à vivre ainsi sous le seuil de pauvreté alors qu'elle avait donné plus de 20 ans à sa congrégation laquelle n'avait pas voulu reconnaître ses talents de peintre. Pourtant, avec le temps et la maladie, elle avait fini par retrouver une grande sérénité et regardait avec lucidité l'approche de la mort. Enfin, dernière consolation pour elle : elle était entourée de sa famille dans ses dernières heures.

### **Gérard BOISSEAU** (De Gabriel Rossier).

Dans l'été est décédé Gérard BOISSEAU, un fidèle de l'APRC.

Il habitait THONON-les-Bains en Haute Savoie.

Décédé à la suite d'une brève maladie, il laisse son épouse et deux enfants déjà grands: un gars et une fille qui, elle-même, a un jeune bébé. Il animait et dirigeait une chorale ( un chœur d'hommes) où il communiquait sa joie de vivre.

### **M. DAUNY** (De Loré de Garamendi)

Il y a peu de temps, Chantal Dauny est venue rejoindre le groupe d'Aquitaine suivant les conseils et informations de certaines de nos adhérentes ex moniales. Le 2 juin dernier à Saint Jean de Luz un membre de notre groupe assistait aux obsèques de son papa qui était décédé, entouré de tous ses enfants. Nous lui redisons toute notre sympathie et lui rappelons que nous comptons sur elle lors de notre prochaine réunion du 8 novembre.

## Flash dernière heure

*A la veille de publier ce bulletin, et après avoir rencontré une nouvelle fois le président de la CAVIMAC et lu les premières conclusions des avocats devant un TASS, nous faisons un point d'étape sur les démarches engagées.*

*Celles-ci vont dans trois sens. La rédaction*

### **La voie de la négociation :**

- L'ACP : la CAVIMAC semble disposée à demander le relèvement de l'enveloppe allouée par le ministère au FASS. Ensuite, il appartiendra aux administrateurs de la CAVIMAC de voter une ACP en hausse. Pour nous, cela paraît une évidence. Pourtant, il faudra trouver les arguments déterminants et convaincants pour faire admettre qu'il faut augmenter une allocation réservée aux seuls « partis ».
- Valorisation des trimestres pour la période avant 1979 : une telle décision dépend du gouvernement (voir paragraphe suivant). Pour l'instant, la CAVIMAC négocie pour obtenir la revalorisation du référentiel des années avant 1979, sur la base du « minimum contributif non majoré », et même si possible « majoré ». Si cette négociation aboutit, la décision vaudra pour les nouveaux pensionnés. Les anciens pensionnés ne sont pas concernés, ... pas encore. Nous pensons nous rapprocher de certains syndicats d'exploitants agricoles, car ils travaillent eux aussi ce dossier pour leurs ressortissants.
- L'USM 2 : La volonté de la tripartite est d'en faire bénéficier non seulement les diocésains mais aussi les religieuses et religieux. En même temps, cette allocation serait conditionnée par les ressources, de manière à bénéficier aux plus nécessiteux. Du coup, ce serait une régression pour les diocésains pour qui c'est un complément de retraite sans condition. A suivre ; mais pour ce dossier nous sommes en grand désarroi.

### **La voie législative et réglementaire**

Il est des cas où les négociateurs ne peuvent rien, car l'objectif à atteindre ne peut l'être que par une intervention explicite de la Loi ou des règlements. Cela concerne par exemple la reconnaissance par l'Etat que les actifs reversés par les institutions ecclésiastiques pour les années avant 1979 représentent réellement des cotisations ouvrant des droits contributifs à retraite pour les trimestres validés.

### **La voie de la justice :**

Il s'agit là d'une voie prise individuellement, même si l'APRC accompagne et soutient celles et ceux qui l'empruntent. C'est la voie ultime, quand les négociations ne peuvent aboutir. Elle peut également permettre de dire le droit quand celui-ci reste sujet à interprétation, et aussi redonner du tonus à des négociations qui auraient tendance à tourner en rond. Certains ont choisi le TASS (tribunal des affaires sanitaires et sociales), d'autres le TGI (tribunal de grande instance).

- Devant les TASS beaucoup d'entre nous se sont mobilisés. Il s'agit de faire reconnaître des trimestres vécus sous un lien de subordination au sein d'une communauté religieuse ou diocésaine. Même si l'aboutissement d'une telle procédure ne représentera qu'un résultat financier d'assez faible importance, la validation du moindre trimestre travaillé a son importance pour obtenir une retraite à taux plein. La CAVIMAC ne veut pas être l'organisme appelé à déterminer pour chaque culte le moment où une personne est où n'est plus ministre du culte. C'est pourquoi ce sont les congrégations et communautés religieuses qui montent au créneau. D'après les premiers échos que nous avons des procédures en cours, il apparaît que les autorités religieuses et leurs avocats prennent très au sérieux ces dossiers et en font une affaire de principe. Ils essaient de démontrer entre autres qu'ils ne sont pas liés par un contrat (le fameux contrat congréganiste) avant l'engagement par les vœux. Et, secondairement, ils tentent de déstabiliser les plaignant(e)s en relevant la moindre approximation ou affirmation non étayée présentée au juge. Nous en tirons les enseignements suivants : continuer à mobiliser toutes les compétences juridiques pour aider celles et ceux qui ont courageusement emprunté cette voie et faire reconnaître par la justice française qu'il peut y avoir un lien contractuel entre une communauté religieuse et ses membres, même quand il n'est pas défini par le droit canon ou par le règlement intérieur de ladite communauté. Et mettre toujours plus de rigueur et d'impartialité dans la présentation des argumentations.
- Devant le TGI, Tribunal de grande instance, les moyens choisis par les avocats sont divers. A Angers par exemple, ce fut « l'enrichissement sans cause ». La réponse du tribunal interviendra en novembre.

Avez-vous bien noté que la prochaine assemblée générale de l'APRC a lieu dans la région bordelaise, les 14 et 15 mars 2009 ? Le lieu : MPS Aquitaine - 24 Av. de Virecourt - 33370 ARTIGUES près BORDEAUX



## Adhérent ou sympathisant : comment opter ?

Pour nous mettre en conformité avec nos nouveaux statuts, nous devons tous nous prononcer sur l'option que nous choisissons entre les deux seules possibilités actuelles pour nous situer dans l'APRC :

1. soit nous militons à l'intérieur de l'APRC, comme **adhérent** ;
2. soit nous participons à son combat à ses côtés, comme **sympathisant**.

De manière à simplifier ce travail de mise en conformité, nous proposons deux méthodes d'option.

### Option « par défaut ».

Sans choix « volontaire » de l'intéressé, sa catégorie de membre actif, ou de membre associé ou de bienfaiteur, basculera ainsi :

Ancienne Catégorie	Nouvelle Catégorie
Bienfaiteur	Sympathisant
Congréganiste	Adhérent cotisant
Diocésain	
Ayant droit	
<b>Membre associé</b>	

Pour des raisons statistiques (combien sommes-nous ?) et pour l'application de l'article 9.3 de nos statuts (représentation des AMC au conseil d'administration), nous maintiendrons pour les adhérents cotisants qui souhaiteront l'indiquer, l'appartenance à l'un des sous-groupes suivants : congréganiste, diocésain, ayant droit. Si besoin, nous créerons un sous-groupe pour des adhérents cotisants qui viendraient d'autres cultes...

### Option volontaire.

Le bienfaiteur qui veut devenir adhérent doit opter et signifier son choix.

Pour cela, il peut utiliser le formulaire qui a servi à l'envoi de ce bulletin ou le courrier traditionnel à envoyer par La Poste.

Il peut aussi envoyer un message électronique à [marie-henriette.prignot@orange.fr](mailto:marie-henriette.prignot@orange.fr)

Un nouveau sous-groupe dénommé tout simplement « membres autres » : est créé pour accueillir les bienfaiteurs qui veulent devenir adhérents cotisants.

Ce sous-groupe des « membres autres » accueillera également :

- les membres associés qui deviendront adhérents sauf avis contraire de leur part ;
- ceux qui, actuellement inscrits comme AMC, veulent continuer de cotiser en tant qu'adhérent sans pour autant faire référence à leur passé en institution religieuse. Ils doivent notifier leur choix comme indiqué ci-dessus.

N.B. Les nouvelles inscriptions sur nos fiches (et nous les espérons nombreuses !) se feront directement soit comme adhérent, soit comme sympathisant.

## Quel sera le nouveau visage de l'APRC avec ses adhérents et ses sympathisants ?

Tous se retrouveront dans cette configuration :

Sous-groupe	Option
Congréganiste	Adhérent cotisant
Diocésain	
Ayant droit	
Membre autre	
<b>Sympathisant</b>	<b>Sympathisant</b>

***En cas de difficulté de compréhension, s'adresser à Marie-Henriette PRIGNOT***